Sujet : [INTERNET] Réponse à enquête utilité publique parc éolien 4 chemins

De: thierry Maurice <t.maurice98@laposte.net>

Date: 14/11/2021 19:14

vienne.gouv.fr>

Bonjour ou bonsoir.

Nous venons d'acquérir une maison dans le bourg de Balledent.

Nous sommes bien conscients que les besoins en énergie vont grandissant.

Nous ne sommes pas favorables au recours à l'énergie nucléaire qui impacte trop la planète et la vie de nos enfants.

Dès lors, le recours aux énergies renouvelables dont l'éolien nous semble souhaitable.

Par contre, nous sommes assez étonnés par le fait que le barrage de St Pardoux, 23 m de chute d'eau, ne soit pas du tout exploité. Aucune turbine, aucun moyen de récupérer cette énergie depuis 1977, date de construction de cette installation...

Peut-être que le propriétaire de l'époque (EDF) ne souhaitait vraiment que récupérer de l'eau pour refroidir sa centrale nucléaire de Civau...

Plus de 4 décennies sont passées, pas mal de crises de l'énergie aussi...

Il est temps de valoriser cette ineptie, non?

L'énergie hydraulique gêne la migration aliotique qui est de toute façon coupée par le barrage.

On entend partout que le problème de l'éolien, c'est qu'il est très difficile de prévoir les variations du vent et que la production ne peut donc être source majeure d'énergie.

A St Pardoux, le barrage existe déjà, la chute d'eau aussi, le bassin versant est habitué aux variations de débits de la Couze (j'en suis riverain moi-même).

Je ne vois donc pas quel inconvénient supplémentaire la mise en place d'un turbo-alternateur produisant de l'énergie électrique.

Petite cerise sur le gâteau, l'hydraulique est bien plus puissant que l'éolien, prévisible dans ses variations, gérable pour absorber des pics de consommations que l'éolien.

Selon un rapide calcul personnel, vue le gisement hydraulique potentiel de St Pardoux, c'est, au bas mot, une dizaine d'équivalent éoliennes de grande puissance qu'on perd pour rien en laissant les choses en l'état.

EDF (ou ENERDIS) ne tient pas compte de cette remarque ? Il suffit de brancher une conduite forcée en sortie du domaine privé « barrage » pour mettre en place pareille installation.

Et, je doute que Champ Communal soit défiguré par ceci...

Bien sûr, et le gisement d'eau de réserve pour Civau et la base de loisirs de St Pardoux ne seraient impactés. Voila ce que j'avais à dire.

Cordialement.

T.Maurice